



Vice de classement suite abus de confiance

Par **azer123**, le **15/08/2013** à **22:06**

bonjour,

j'ai fais la connaissance d'un homme sur un site de rencontres sur internet.

j'ai prêté de l'argent à cet homme qui m'a fait passé un chèque par l'intermédiaire d'une autre personne mais ce chèque était sans provision.

j'ai porté plainte pour abus de confiance.

je viens de recevoir un courrier du TGI d'avis de classement car l'auteur n'a pas pu être clairement identifié.

que puis-je faire de plus ?

merci de vos conseils.

cordialement